

POUR L'ENFANCE "COUPABLE"

Bulletin mensuel d'étude et d'information

SOMMAIRE

**A propos du rôle des Visiteurs de
prison dans le patronage des
pupilles des maisons d'éducation
surveillée**

Raymond Fatou, Conseil-
ler à la Cour d'Aix-en-Pro-
vence.

**Quelques aspects du service social
L'alcool et la délinquance.....**

Valérie Lacroix.
Dr Legrain.

Le cas de Louis-Charles Philippe.

**Les « Amis des Jeunes », œuvre de
marrainage**

M^{me} G.

Activités.

Bibliographie.

Notes et Informations.

ABONNEMENT ANNUEL : 30 fr.

ÉTRANGER : 40 fr.

9, r. Guy de la Brosse, PARIS (v^e)

Ce numéro : 5 fr.

Étranger. . . : 6 fr.

POUR L'ENFANCE " COUPABLE "

9, RUE GUY DE LA BROSSÉ, PARIS (V^E ARR.)
TÉL. Gobelins 16-62

COMITÉ DE DIRECTION :

Président..... M. DONNEDIEU DE VABRES, Professeur de droit criminel à la Faculté de Paris.
Membres..... M^{me} MAGDELEINE MADRAS-LÉVY, YVES ROLLIN, PAUL MALAN, HENRY VAN ET TEN.

Toutes les Publications en vente au Siège

peuvent être consultées, sur place, à la Bibliothèque de " Pour l'Enfance Coupable "
(Ouverte tous les jours de 10 heures à 18 heures)

ANDERSON A. : Les Cliniques psychologiques pour l'enfance aux États-Unis...	30 fr.	MAGD. LÉVY : Les auxiliaires du Tribunal pour Enfants — Délégués et Rapporteurs (1933) (épuisé)	
J. ALBERT-LAMBERT : Au secours de l'Enfance Malheureuse ou Coupable.....	2 fr.	DE MESTRAL-COMBREMONT : La Sauvegarde de la Jeunesse (1936).....	15 fr.
CH. BAUDOIN : La Psychanalyse et les jeunes délinquants (1935).....	1 fr. 50	W. MONOD : Elisabeth Fry (avec portrait)...	2 fr.
FRANÇOIS CLERC : Le Pénitencier du Bochuz (Suisse) (1934).....	gratuit	DR. MOURET : Les enfants en justice (1932)...	20 fr.
L'internat de Chanteloup (M.-et-L.) (1933).....	(épuisé)	DR. G. PAUL-BONCOUR : Quelques considérations sur la prostitution des mineures (1931)	1 fr. 50
ALEXIS DANAN : Maisons de supplices (1936)...	15 fr.	VICTOR SERGE : Les Hommes dans la Prison.	15 fr.
EQUIPE MUSICALE DES PRISONS : Le Miracle d'Orphée (Recueil de lettres).....	12 fr.	M. SICK : Matilda Wrede.....	18 fr.
G. KAPPENBURG : Les Prisons de femmes (1926)	2 fr. 25	H. URTIN : Le Problème de l'Enfance Coupable.	0 fr. 75
CÉLINE LHOTTE et ELISABETH DUPEYRAT : Le Jardin flétri. Enfance délinquante et malheureuse (1939).....	18 fr.	H. VAN ET TEN : La Musique dans les Prisons (1933).....	2 fr. 50
M. LOOSLI USTERI : Les enfants difficiles et leur milieu familial (1935).....	22 fr. 50	— Les Prisons aux États-Unis (1931)	2 fr. 50
RENÉ LUIRE : Le rôle de l'initiative privée dans la protection de l'enfance délinquante en France et en Belgique. (1936).....	45 fr.	— L'Etablissement Oberlin (1932)...	gratuit
		— Le Régime pénitentiaire belge (1927)	3 fr.
		— Ce qu'il faut savoir du problème de l'Adolescence Coupable (2 ^e édit).	3 fr. 50
		H. VAN ET TEN et E. DALLIÈRE : L'Enfance coupable — Le Visiteur de prison (1933) (épuisé).	1 fr. 50

(envoi franco de port et d'emballage)

IMPORTANT

Nous prions instamment nos abonnés de nous adresser le montant de leur réabonnement, sans attendre la mise en recouvrement.

POUR L'ENFANCE " COUPABLE "

Bulletin d'Étude et d'Information

RÉDACTION :
9, rue Guy de la Brosse, PARIS (V^e)

Tél. : Gobelins 16-62

Abonnement annuel..... 30 fr.
Étranger 40 fr.

CHÈQUES POSTAUX
H. VAN ET TEN, PARIS 866-19



A propos du rôle des Visiteurs de prison dans le patronage des pupilles des Maisons d'Éducation surveillée

par M. Raymond FATOU
Conseiller à la Cour d'Aix. Magistrat délégué à la Protection de l'Enfance

A une époque, où il est question de réorganiser sur des bases plus solides les visites dans les prisons et le patronage des pupilles des Maisons d'Éducation Surveillée, il me paraît utile de publier ces lettres, qu'a bien voulu, sur ma demande expresse, me communiquer M^{me} Grivel, visiteuse de prison à Aix et Présidente de la Section Aixoise du Comité d'Étude et d'Action pour la diminution du crime.

Malgré des occupations fort absorbantes de maîtresse de maison et de mère de famille, M^{me} Grivel vient chaque semaine passer une heure auprès des mineurs détenus. Elle leur apporte un peu de l'affection et de la tendresse qui leur ont si grandement manqué lors de leur formation morale. Puis, quand ils ont rejoint patronage ou colonie pénitentiaire, et même plus tard quand ils ont repris leur place dans la Société, elle trouve le temps de correspondre avec eux...

Ainsi son influence s'exerce longuement, avec continuité et porte des fruits durables.

* *

Les lettres dont on lira ci-après des extraits en sont une preuve. Les pupilles y racontent de menus faits de leur existence, font part avec fierté de leurs progrès (1), ils demandent l'aide de leur ancienne visiteuse pour renouer les relations familiales interrompues (2), ils sollicitent son assistance pour la recherche difficile d'un emploi (3), enfin et surtout, ils ne manquent jamais de lui exprimer leur infinie reconnaissance. Emaillées de bien des fautes d'orthographe,

(1) Lettres n° 2, 4, 6, 11, 12, 14, 16, 19, 20.
(2) Lettre n° 15.
(3) Lettres n° 10, 21, 22.

leurs petites lettres s'ornent souvent de dessins naïfs, mais très appliqués, bouquets de fleurs, paysage de Noël, d'où s'envole une enveloppe.

Chacun d'eux tient à apporter le meilleur de lui-même à sa « deuxième maman », (1) et cet effort vers une vie plus pure, effort renouvelé périodiquement durant plusieurs mois, plusieurs années n'est-il point particulièrement touchant de la part d'adolescents dont la vie est déjà marquée d'aventures fort regrettables.

En tout cas, cet effort est au plus haut point moralisateur. Et c'est pourquoi il faut souhaiter que l'exemple de M^{me} Grivel, si encourageant par ses résultats, soit largement suivi. Nous émettons en outre le vœu que l'Administration Pénitentiaire justement soucieuse de mener à bon terme le relèvement des pupilles, facilite dans toute la mesure du possible la tâche de ceux ou de celles qui s'offrent à visiter les mineurs détenus et à correspondre ensuite avec eux.

* *

Nous avons respecté l'orthographe de lettres et nous les avons classées suivant leur provenance, savoir :

I. Lettres de la Maison d'Éducation Surveillée d'Aniane, (Hérault).

II. Lettres de la Maison d'Éducation Surveillée d'Eysses, (Lot-et-Garonne).

III. Lettres de la Maison d'Éducation Surveillée de Belle-Ile (Morbihan).

(1) Il y a longtemps que nous réclamons la présence de mères de famille comme visiteuses dans les colonies pénitentiaires de garçons et dans les quartiers des mineurs. Seule, une femme, une mère y est à sa place. L'exemple donné ici en est une démonstration éclatante. — N. D. L. R.

IV. Lettres de la Maison d'Education Surveillée de Cadillac (Gironde).

V. Lettres du Patronage de l'Enfance Abandonnée (Marseille).

VI. Lettres de pupilles libérés.

I. COLONIE D'ANIANE

Ce sont d'abord deux pupilles nouvellement arrivés qui s'unissent pour écrire ce qui suit :

Aniane, 2 mars 1938.

1. « Madame Grivel, nous vous envoyons cette lettre pour vous faire savoir de nos nouvelles qu'elles sont bonnes pour le moment et nous espérons que notre lettre vous trouve de même, car nous vous le souhaitons de tout notre cœur, et surtout en pensant à tout ce que vous avez fait pour nous à Aix et nous croyons être dans notre devoir de vous faire une lettre de remerciements, car vous le méritez bien.

« On pense toujours à vous comme à une bonne mère de famille, comme vous nous avez fait passer de bons moments et comme vous nous avez toujours considéré comme des fils, si nous vous faisons cette lettre, c'est avec une grande joie, qui je croi vous fera bien plaisir nous avons un peu fauté, par notre faute, nous sommes rentré en prison et nous reconnaissons d'avoir fait une seule prison ou nous avons eu l'occasion d'y trouver une bonne mère de famille qui a toujours fait le possible et le bien pour nous. Nous regrettons aussi de ne pas pouvoir vous revoir pour vous témoigner toute notre plus grande reconnaissance et dévouement.

« Vos deux reconnaissants et dévouait Pupilles.

Signés : B... C... ».

Dans une lettre du 13 janvier 1937, Maurice L. envoie sa photographie et demande à sa correspondante de lui envoyer en retour la sienne, car, écrit-il :

2. « le peu de temps que je vous ai vu à Aix vos paroles de consolation et les encouragements que vous m'avez donnés, m'ont rappelé de grands souvenirs : il me semblait en maintes reprises entendre la voix de ma mère, car vous avez su comprendre quelles étaient mes peines. « ...Si vous le voulez bien, donnez bien le bonjour à Monsieur I... moniteur des mineurs d'Aix et dites lui que je suis au tableau d'honneur et que je compte partir dans huit mois et demi... ».

Trois mois plus tard, le même pupille écrit (17 juin 1936) :

3. « Je suis reçu à l'examen du certificat

« d'étude primaire et j'en suis très heureux. « Je pense que cette nouvelle vous fera grand plaisir... Vous me complimenterez pour mon dessin : je vous envoie un petit panier de pêches qui vous fera vraiment plaisir. »

La lettre suivante du 12 août 1936, agrémentée celle-là d'un bouquet de roses, le montre inquiet de son avenir, songeant à un engagement militaire :

4. « J'ai choisi le régiment d'infanterie coloniale, au Maroc, comme cela, je pourrais aller vous voir à Aix et alors je pourrais faire la connaissance de toute votre famille ».

Le 28 décembre 1936, dans une lettre, il souhaite la bonne année, demande à M^{me} Grivel des renseignements au sujet de son engagement dans l'armée et termine par ces termes :

5. « J'ai écrit à toute ma famille pour leur souhaiter une bonne et heureuse année et aussi une bonne santé.

« Je leur souhaite aussi l'adoucissement de toutes les misères qui leurs ont donné tant de peine à vivre ces temps derniers, il me tarde de pouvoir leur venir en aide pour les rendre plus heureux dans leurs vieux jours car ils l'auront vraiment mériter, je vous envoie ces deux dessin en l'honneur de la nouvelle année, un qui représente un paysage dans la neige et l'autre un vase garni de Roses.

Signé : L. M. »

Enfin une dernière lettre de lui, datée de Toulouse le 13 janvier 1937, renferme sa photographie en superbe uniforme :

« Si je puis obtenir une permission de 48 heures je la sacrifierai pour aller vous voir ».

D'Aniane aussi, le jeune C... (16 juillet 1937) remercie M^{me} Grivel de lui avoir envoyé un cahier et des crayons :

6. « Aussi, ajoute-t-il, j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer, c'est que je n'ai pas perdu de temps à Aniane, car j'ai été reçu au Certificat d'Etude primaire, ce qui a réjoui mes parents... Je compte sur vous pour m'aider à être à la fin de l'année chez mes parents que j'aime et qui me veulent... je crois que j'abuse un peu trop de votre bonté. Merci beaucoup Madame Grivel.

Signé : C... ».

Du même pupille : 16 septembre 1937 :

7. « Je suis bien content que vous m'ayez répondu, en effet, comme vous le dites, j'ai pensé que vous m'oubliez. Enfin tant pis si je ne pourrais pas être libéré pour Noël mais j'espère bien que quand j'aurai 12 mois de

« conduite vous ferez le possible pour me faire sortir. Vous me demandez si j'apprends un métier : Oui, je suis à l'atelier de maçons ou je me plais beaucoup et travaille avec goût. Je lis sur la lettre que vous m'écrivez que vous m'envoyer un livre instructif, je vous remercie bien en attendant de le recevoir. J'ai ici un ami qui se trouve dans l'embarras pour sortir de la maison je vais y demander qu'il vous explique un peu et que suivant les dispositions nécessaires vous pourrez peut-être l'aider. Je vous remercie beaucoup Madame Grivel pour ce que vous faites pour moi.

« Votre tout dévoué.

C. L. »

Deux lettres du jeune d'A...

2 septembre

« Bien chère Madame Grivel,

8. « Je vous écris ces quelques mots pour vous dire que je suis en bonne santé et j'espère que vous en êtes de même. J'ai appris par Maurice L. que vous étiez fatiguée et que vous n'avez pu m'écrire, je vous souhaite un vif rétablissement.

« Je serai heureux d'avoir de vos nouvelles. Je suis prêt de monter au tableau d'honneur.

« Enfin ne trouvant plus rien à vous dire, recevez chère Madame mes respectueuses salutations.

D. A. »

21 octobre 1936.

9. « Comme vous le dites dans votre lettre de bien me tenir tranquille, et d'obéir à mes supérieurs, ces conseils je les mets en pratique. Je reste tranquille, je vais tâcher de faire de la conduite pendant douze mois afin de monter à la section de mérite et d'obtenir ainsi ma liberté provisoire. Ce sera d'ailleurs la seule récompense de mes efforts et de ma bonne conduite.

« Maintenant je voudrais vous remercier des crayons de couleur que vous allez m'envoyer, je serais content de les recevoir et je vous enverrai un dessin de temps en temps sur les lettres. Sur celle-ci il y en a pas car je n'ai pas eu le temps d'en faire un mais ce sera pour la prochaine lettre.

« Comme vous me le dites je partagerai les crayons avec mon camarade L. Maurice quand je les recevrais.

« J'espère que votre fils travaille bien et qu'il a un bon métier dans les mains. Je pense qu'il écoute bien vos conseils et qu'il les suivra.

« Je vous avez promis de vous envoyer une photo, hélas je n'ai pas pu me faire photographe.

« Recevez Madame Grivel mes messages affectueux. D'A. »

Lettre de H. B..., renseignant avec précision la visiteuse sur sa situation de famille et sur ses capacités professionnelles en vue d'un placement.

Aniane, le 20 octobre 1937.

« Chère Madame,

10. « J'ai bien reçu votre lettre avec un grand plaisir surtout de savoir que vous occupiez de moi cela me réconforte surtout quand on est délaissé comme une vulgaire épave. Je vais d'abord, comme vous me le demander vous donner quelques précisions sur les questions que vous me posez. Mes parents, ou plutôt ma mère, tiend un commerce de coiffeur, mais refuse absolument de me reprendre et pour la raison majeure que je ne suis que son fils adoptif et pourtant on m'a bien dit que je n'étais pas de l'assistance publique. D'autre part, j'ai écrit plusieurs fois à trois patronages et en particulier à celui de ... sans obtenir de réponse, j'en déduis donc qu'il ne veut pas de moi. Au sujet de mon métier préféré je préférerais être électricien car j'ai des connaissances assez étendues en pratique et en théorie pour faire un bon ouvrier répondant à toutes les exigences de ce métier ; pour celui de coiffeur, j'ai trois ans de métier et je connais aussi bien la coiffure dame ou homme et j'ai des bons certificats à l'appui comme ayant travaillé dans des maisons importantes à Paris ou autres. Comme conclusion, vous pouvez donc me chercher une place dans ces deux branches sans inconvénients possible. Vous me dites qu'il m'ait presque impossible de vivre avec ce que je gagnerai cela me paraît un peu superflut car j'ai déjà travaillé seul et sans aucun secours et j'ai toujours arrivé à gagner ma vie sans compter les menus frais et les plaisirs divers avec une paye moyenne de 160 à 200 fr. par semaine comme ouvrier coiffeur, dites moi vos impressions à ce sujet ? Je n'ai aucun parent qui veule bien s'occuper de moi et pourtant ils ont tort je ne demande qu'à être un bon sujet jusqu'au restant de nos jours et M. le Directeur a du vous transmettre les renseignements au sujet de ma conduite qui est des plus bonnes, je m'en porte garant. La solution que vous pourrez aborder pour moi pour me libérer dans un bref délai, car il y a si longtemps que j'attends, serait un placement dans une ville de votre région, ou dans un patronage, d'ailleurs comme vous ferez sera bien.

« Je suis parti de chez moi depuis le 1^{er} mars 1935 à la suite d'une dispute avec ma mère

« et mon beau-père, et depuis j'ai vécu seul en
« me débrouillant comme j'ai pu je vous dirai
« que ma mère ne tient pas à ce que je retourne
« chez elle, pas plus que moi en raison du tort
« pour son commerce.

« Je termine cette longue lettre car la place
« me manque mais vous n'avez donné un grand
« espoir et j'en suis très heureux.

« Recevez chère Madame, l'expression sincère
« de ma profonde reconnaissance.

« Votre dévoué H. B. »

(Nota : Ce pupille fait actuellement son service
militaire).

II. COLONIE DISCIPLINAIRE D'EYSSSES PAR VILLENEUVE-SUR-LOT (LOT-ET-GARONNE)

Lettre d'un pupille dont la conduite n'a pas
dû être exemplaire...

21 décembre 1937.

II. « Cela fait déjà assez longtemps que je
« ne vous avait pas écrit car an ayant la conduite
« que j'avais je ne me croyait pas digne de vous
« écrire mais puisque j'ai réussi à faire un peu
« de bonne conduite, je me permet en l'occasion
« du nouvel an de vous écrire, le mois qui vient
« j'aurais un galon de la conduite. Malgré que
« chez moi en ay assez de mecrire, je crois faire
« un devoir en leur écrivant Madame Grivel,
« je ne vois plus grand chose à vous dire pour
« le moment.

« Recevez mes meilleurs vœux damitiez et
« de bonne année. Signé : A. C. ».

« Je vous souhaite

« Une bonne année

« La vie heureuse la plus parfaite

« Pendant l'année complète.

III. COLONIE DE BELLE-ILE-EN-MER (MORBIHAN)

Voici deux lettres d'une même pupille qui ne
songe pas à se plaindre du régime de la colonie...
bien au contraire !

Le Palais, le 16 mars 38.

« Bien chère Madame,

12. « Vous excuserez avec pleinitude mon
« retard j'aurais voulu vous écrire plutôt, mais
« je ne l'ai pas fais car je tenais à vous donner
« plus de détails. Au premier a bord lorsque je
« suis arrivé à la Colonie après un assez long
« transfert je me suis trouvé fort dépaysé et
« avec cela me disant à moi-même est-ce que
« c'est sévère ou non. Eh ! bien non, à Belle-Ile
« les Pupilles sont traités très bien et sont heu-

« reux. Moi-même j'ai l'idée de me trouver dans
« un patronage j'ai mon tableau d'honneur
« ce qui me fais trois mois de bonne conduite.
« Mes camarades qui étaient avec moi à Aix
« se joignent à moi pour vous remercier de toutes
« les bontés que vous avez pour nous, quand
« nous étions avec Monsieur Dansan. J'espère
« partir bientôt en libération provisoire car mon
« père consant à me reprendre.

« Je termine cette lettre en vous présentant
« mes plus respectueux hommages.

Signé : L. R. ».

Le 18 août 1938.

13. « Je fais réponse à votre aimable lettre
« qui m'a prouvé encore une fois votre bon et
« charitable cœur.

« Vous ne pouvez supposer quelle a été ma
« joie lorsque j'ai reçu votre lettre. Madame
« Grivel, je fais réponse à vos demandes.

« 1^o Bonnes nouvelles de papa et de toute
« la famille.

« 2^o Heureux comme un roi, le dimanche la
« baignade, de temps à autre le cinéma, les
« jours de fête des cigarettes, que faut-il deman-
« der de plus.

« La nourriture est excellente et avec cela
« je suis en bonne santé.

« Vous voyez que je ne suis pas à plaindre.
« Non, la maison d'Education surveillée ou je
« suis ressemble plutôt à un patronage. Bientôt
« j'espère obtenir ma libération provisoire ayant
« déjà ma section d'honneur et ma section de
« mérite que j'espère avoir dans un mois ou
« deux car cela 13 mois de bonne conduite.
« Chère Madame permettez-moi de vous de-
« mander de vos nouvelles ?

« J'espère qu'elles sont bonnes. Quant aux
« pupilles d'Aix-en-Provence qui sont à la mai-
« son d'arrêt ou vous allez le voir j'ose croire
« qu'ils doivent être reconnaissants d'avoir une
« bienfaitrice comme vous.

« Madame je met un point final à ma lettre
« en vous priant d'accepter mes excuses en
« recevant des salutations empressées de votre
« entier et dévoué pupille. R. L.

Un autre pupille qui a « le cafard » écrit à
M^{me} Grivel sur le conseil de M. le Directeur :

Le Palais, 12 septembre 38.

« Madame Grivel,

14. « Je vous écris pour vous dire que la der-
« nière lettre que j'ai reçue de maman date du
« 1^{er} juillet est depuis que je n'en ai reçue plus
« d'autres. Je vous serais très reconnaissant
« si des fois cela ne vous ferait d'écrire à Maman,

« ou avec Monsieur le nouveau Directeur je
« suis été le trouvé pour voir est m'a conseillé
« de vous écrire.

« Je vous aie envoyez son adresse pour lui
« écrire car cela me donne le cafard de ne pas
« avoir des nouvelles. Et si cela ne vous dérange
« pas de me faire sur la lettre que vous m'enverrez
« un mot pour Monsieur le Directeur car depuis
« le 1^{er} octobre j'ai ma section de Mérite et j'ai
« demandé en faveur de ma bonne conduite
« d'aller en placement, je vous serais très si
« vous vouliez me rendre un petit service. Je
« ne vous oublie jamais, car des fois j'ai intention
« de m'évader et je pense à vous en faisant cette
« réflexion :

« Si Madame Grivel savait ça elle ne m'écri-
« rait plus. Madame Grivel recevez mes meil-
« leurs salutations respectueuses.

« Votre serviteur dévoué. L. D. »

Ce pupille grâce à l'influence lointaine de sa
correspondante a résisté à la tentation de l'éva-
sion, et il a mérité d'être placé chez un parti-
culier du Morbihan.

IV. COLONIE DE CADILLAC (GIRONDE) (pour filles)

La visiteuse s'est efforcée de faire comprendre
à la mère d'une pupille que la mesure prise avait
été dictée aux magistrats pour l'intérêt de son
enfant.

Celle-ci l'en remercie.

Cadillac, le 21 juin 1935

« Chère Madame,

15. « Veuillez m'excuser du long retard que
« j'ai mis pour répondre à votre lettre reçue en
« avril dernier. Bien souvent j'ai pensé à vous
« envoyer une petite lettre mais pour cela j'at-
« tendrai d'avoir moins de travail. L'occasion
« ne setant pas présentée jusqu'à se jour, je
« me décide tout-de-même à venir mescuser.

« Depuis que je n'est pas de vos nouvelles,
« je pense que vous êtes en parfaite santé, car
« pour moi elle est des meilleures. Et désire
« que ma petite lettre vous trouve comme elle
« me quitte.

« Effectivement j'ai reçu de vos nouvelles
« par l'intermédiaire de ma chère Maman et
« vous suis infiniment reconnaissante d'avoir
« bien voulu vous occuper de moi. C'est trop
« aimable de votre part et vous remercie infini-
« ment.

« Chère Madame, je comprends très bien le
« grand chagrin que Maman a eût de ma sépa-
« ration. Mais j'étais encore bien jeune Madame

« et n'est pas réfléchi mais aujourd'hui d'après
« tout ce qu'il m'est arrivé je suis prête et bien
« décidée à faire une vie meilleure. Pauvre Ma-
« man ! combien je lui est fait de la peine. En-
« fin, j'espère que par l'avenir elle aura plus de joie.

« Je crois vous avoir dit déjà que je travaille
« à la couture, cela me plait beaucoup et fait
« tous mes efforts pour bien faire. Chère Madame,
« ici je suis encore assez bien. On reçoit instruc-
« tions, éducations tout ce qu'une jeune fille
« peut recevoir pour bien se conduire.

« Enfin, chère Madame, je ferais tout mon
« possible pour abrégé mon séjour à Cadillac
« pour vite reconsole ma chère maman.

« Rien de plus à vous dire pour aujourd'hui,
« Dans le plaisir de vous lire bientôt, recevez
« chère Madame, l'hommage de mon plus pro-
« fond respect. R. L. »

Dans une lettre du 14 novembre suivant,
elle explique combien elle apprécie le régime de
la colonie et la vie régulière à laquelle elle est
sounise.

Cadillac, le 14 novembre 1935.

« Bien chère Madame,

16. « Je viens par la présente lettre vous de-
« mander de vos chères nouvelles et vous donner
« des miennes.

« Dans une de ces lettres, Maman m'avait
« parlé de l'indisposition dont vous étiez sujette
« alors.

« J'espère que votre mal ne s'est pas aggravé
« et qu'à présent vous jouissez de la même bonne
« santé que vous aviez lorsque j'étais encore à
« Aix.

« De mon côté je me porte toujours parfaite-
« ment bien, d'autant plus que quand j'étais
« à Aix car la vie régulière que je mène ici leur
« fait énormément de bien.

« J'ai passé de très bonnes vacances d'autant
« meilleure que je suis aller vendanger, j'ai
« mangé du raisin à satiété et je me suis beau-
« coup amusée,

« A présent la vie a repris son cours normal,
« sans heurt ni secousse, je suis titulaire du
« cordon d'honneur et de la croix de mérite,
« ce qui vous fera voir que bien que n'étant pas
« une perfection, je m'applique à bien faire
« afin de faire plaisir à ma chère maman, qui a
« déjà tout fait pour moi et aux personnes qui
« s'intéressent à moi.

« J'ai passé une très bonne journée pour le
« 11 novembre, Monsieur le Directeur nous a
« fait une conférence très intéressante et puis
« nous avons dansé, chose qui nous arrive tous
« les dimanches et que j'aime toujours.

« Que devient ma chère petite Pierrette, je pense souvent à elle pauvre petite, le mois de janvier approche comme ça va être dur pour Maman de se séparer d'elle pourtant il le faut, enfin je lui souhaite bon courage.

« Chère Madame, je vais terminer ma petite lettre veuillez agréer, mes sentiments les plus respectueux. R. L. ».

(Cette jeune fille a été rendue à sa famille).

De la même colonie, une enfant déficiente remercie Madame Grivel.

Château de Cadillac, 3 mai 1938.

« Bien chère Madame,

17. « Je vien vous écrire pour vous donné de me nouvelle quelle sont tré bonne pour le moment car j'espère que vous annette de même. Je vien vous ai crire pour vous dire que je ne vous ou blie pas. Je vous parle du nouveau réglement comme j'ai été bien sage long ma donné le brassard de mérite avec 2 gualon rouge et le brassard é bleu. J'ai commencé par un gualon. Je na vé pas le droi décrire à une dame, je viens à peine de commencé car ilia pas long temps que j'ai sé gualon.

« Je vais vous dire bien chère Madame jus-qu'à présent ma mère ma écri, elle me donne toujours des bons conseils, jé retardé de vous écrire car je n'avais plus votre adresse je lavé perdue, j'espère que vou m'exuserait. Je vais vous dire bien chère Madame illia bien tot 5 mois que je suis passé au Docteur pour une libération pui je trouve le temps long. Ilia un mois 1/2 que je suis renfermé issi je trouve le temp long pour ma libération. Vous me dites sur votre lettre ssi ja vé bien passé les jours de Pâques, je vous an remercie beaucoup, je voudrai vous dire bien chère Madame si vous vouliez donné de ma part le bonjours à Madame La Chéfe est à Monsieur le Chêf vous pourriez pas me donné la prochaine fois que vous mes crire je voudrai bien chère Madame de me donné la dressé s'il vous plaît de Monsieur le chef est Madame la Chéfe que j'ai quitter. Je vais vous quitter bien chère Madame, recevez de votre protégée mes salutations les plus respectueuses.

« « Votre protégée. H. M. »

V. PATRONAGES

ŒUVRE DE L'ENFANCE DÉLAISSÉE DE ST-TRONC
MARSEILLE

Voici deux lettres de mineurs, qui ultérieurement ont été rendus à leur famille. La première émane d'un enfant qui se sent des dons de « petit

poète » ; la deuxième d'un jeune Italien parti depuis dans son pays avec sa famille.

St-Tronc, le 14 août 1937.

« Chère Madame,

18. « Vous avez du croire que sans doute je vous avez oublié, mais si je ne vous ai pas écrit c'est que je ne le pouvais pas, aussi je profite de l'occasion que m'offre un camarade en vous le faisant pour m'acquitter de ce devoir.

« Tout d'abord je dois vous remercier de tout ce que vous avez fait pour moi à la Maison d'Arrêt d'Aix, vous avez contribué à rendre moins sévère la punition imposée par la justice, en un mot vous avez été pour moi d'une sollicitude maternelle. Dieu vous en bénira j'en suis sûr.

« Mais vous devez vous demander qui vous importune ainsi. C'est celui qui pendant son séjour de 5 mois en Prison a sut comprendre et racheter ses fautes, celui qui pour passer son temps et épancher son cœur avait fait une composition dans laquelle il pleurait les douleurs de la famille qu'il n'avait pas su garder. Enfin c'est l'enfant repentant et reconnaissant qui vient en quelques mots maladroits mais sincères vous dire du fonds de son cœur désormais mais lassé et dégouté des douceurs traîtresses du mal, vous dire un respectueux *Merci*.

« Celui que vous appeliez le petit poète et qui gardera toute sa vie le souvenir d'une dame qui a su le ramener au bien.

« Votre respectueux. R. G. »

St-Tronc, 16 novembre.

« Chère Madame,

19. « Je m'empresse de vous répondre à votre lettre qui m'a causée un grand plaisir. Tout d'abord je vous remercie du fonds du cœur de la visite que vous avez daignée faire à ma famille. Il faut que vous soyez vraiment bonne pour vous déranger ainsi et vous occuper de nous les rebuts de la Société.

« Encore une fois merci des nouvelles et des renseignements que vous me donnez. Je pense souvent à ma mère et à mes frères et cela m'encourage beaucoup. J'attends avec patience ma libération et je me conduits toujours le mieux possible pour donner satisfaction à mes supérieurs.

« Je suis bien résigné à ne pas faire de bêtises qui mènent trop loin. B. aussi va bien, et comme il ne sait pas écrire me charge de vous présenter ses respectueux remerciements. Mais lui n'a pas eut patience et s'est évadé et il a fallut toute l'autorité de sa mère pour lui faire réintégrer l'Œuvre. Il attend lui aussi son départ car le divorce est prononcé.

« Je n'ai plus grand chose à vous dire et je joins ma lettre à celle de G. mon bon camarade.

« Encore une fois mille fois merci pour tout ce que vous faites pour moi.

« Mes respectueux remerciements.

« Votre humble et reconnaissant C.

Signé : C. »

VI. PUPILLES LIBÉRÉS

8-9-36.

« Chère Madame Grivel,

20. « Comme je suis heureuse d'avoir eu de vos nouvelles, j'ose espérer qu'au reçu de ma lettre vous serez tout à fait rétablie.

« Madame Grivel il faut faire bien attention bien vous soigner, que vous puissiez continuer à aller encourager ces malheureuses, je suis sûre qu'elles en ont besoin sont-elles gentilles avec vous ? Vous l'êtes tant, et vous l'avez tant été pour moi, et puis il y a Pierrette qui est seule la peuvre petite sans l'affection que vous lui porté ainsi que les surveillantes. Madame Grivel je vous demande donc d'avoir la bonté de me chercher du travail près de vos amis vous savez que le travail ne m'effraie pas et que j'adore les enfants. Je vous jure d'être très sage et très gentille, d'ailleurs vous remplacez ma maman quand je sera là-bas.

Signé : G. L. »

14 sep. 1938.

« Chère Madame,

21. « Je vous écris cette lettre pour vous remercier de tous le bien que vous m'avez fait car croyez moi, je suis bien heureux en pleine campagne, et je suis libre en plus de ce là.

« Mon. le Directeur il est très gentil, ainsi que les personnes il me dis que ce vous qui avait écris pour moi.

« Je vous remercier encore une fois de tous mon cœur.

« Madame de il y a tre long temps qu'elle ne m'écrit plus, je voudrais bien savoir de ses nouvelles car c'est une très bonne dame. En fin je ne trouve plus rien à vous dire.

« Je termine ma lettre en vous envoyant mes meilleurs vœux. *Signé : W. »*

Marseille, le 2 mai 1938

« Chère Madame,

22. « Votre dernière missive me chagrine un peu, je m'étais déjà fait une joie d'être spahis et d'après ce que vous me dites, cela n'est pas intéressant pour moi.

« J'attends toujours l'extrait de mon casier

judiciaire pour commencer les démarches.

« Veuillez avoir l'amabilité de me faire connaître tous les renseignements nécessaires tant au point de vue corps que d'engagement, pourrai-je toucher la même prime avec un contrat résiliable, et aurai-je les mêmes chances d'avancement. Enfin j'ai besoin plus que jamais de votre appui, votre aide, que vous me prodiguer.

« Je ne suis pas encore allé voir la dame dont vous me parlez, car je ne pourrais me permettre un tel importun.

« Monsieur le Directeur nous a fait payer et j'ai gagné pour les 18 jours de travaille 72 frs. dont 45 mis de côté pour quand je partirai, j'étais très content d'avoir un peu d'argent, je vais m'acheter un pantalon car je n'en ai pas pour sortir le dimanche.

« Je serai très content de vous voir, peut-être si vous veniez m'accorderait on une permission.

« Je suis en excellente santé, j'espère que chez vous cela est pareil.

« Dans l'attente de vous lire, Recevez Chère Madame mes respectueuses salutations.

Signé : R. M. »

L'auteur de la lettre (20) est une jeune fille maintenant mariée et bonne petite maîtresse de maison. L'auteur de la lettre (21), un jeune réfugié russe, placé chez des amies de Madame Grivel. L'auteur de la troisième lettre a pu s'engager dans un régiment de Spahis et a été mis en relations avec des amis de sa bienfaitrice.

CONCLUSIONS

Parmi tous ces jeunes correspondants la plupart ont donné satisfaction à leur Directeur ; plusieurs se sont engagés dans l'Armée. Certains ont été rendus à leur famille ; d'autres sont mariés. Sont-ils définitivement sortis de la mauvaise ornière ? L'avenir le dira.

Si oui, le mérite en reviendra pour une grande part à la femme au cœur compréhensif, dont le simple souvenir évoqué dans un « instant de cafard », a évité à plus d'un adolescent quelque nouvelle sottise, quelque évasion...

Pour que le patronage des pupilles des Maisons d'Éducation Surveillée s'exerce avec une réelle efficacité, il convient, nous semble-t-il, avant toutes choses, de recruter pour chaque prison une équipe de visiteurs et de visiteuses parmi des personnes qualifiées et choisies avec le plus grand soin ; équipes assez nombreuses pour que, la tâche étant répartie, chacun puisse vraiment assister les mineurs depuis le début de leur dé-

tention jusqu'au temps parfois lointain de leur libération (1).

Alors seulement des sentiments de pleine confiance ont le temps de se développer chez le pupille ; et dans les tournants périlleux de son existence, il prendra volontiers le conseil de celui ou de celle qui à maintes reprises déjà lui a témoigné de l'intérêt et de la sympathie.

Cette personne de son côté s'emploiera plus activement et plus efficacement à rechercher un placement pour un pupille dont elle connaît les goûts, les aptitudes professionnelles et dont elle a mesuré aussi les faiblesses.

(1) Il serait désirable que ces listes de visiteurs fussent révisées chaque année. Sur les visites dans les prisons voir l'admirable rapport de Monsieur CAHEN-FUJER à l'Union des Sociétés de Patronage de France. (Bulletin, année 1938, page 161).

QUELQUES ASPECTS DU SERVICE SOCIAL

Un mot d'ordre, ou, comme l'on dit aujourd'hui, un « slogan » très à la mode proclame qu'il faut, au plus tôt, « refaire la France ». Est-ce donc si nécessaire, dirons-nous, et sur quelles données s'appuiera-t-on pour demander une telle réforme ?

Les uns, inquiets d'avoir à modifier une manière de penser plus vieille qu'eux, affirment que tout va bien, que rien ne doit changer ; les autres, sincères et objectifs, constatent un état de choses inquiétant dans l'ensemble et recherchent le moyen d'y remédier ; d'autres encore subissent passivement les conséquences de cet état, sans chercher à comprendre. Tous, victimes de l'ignorance, de l'incompétence ou des préjugés sentent, malgré tout, le besoin d'une renaissance, d'un grand pas en avant dans le progrès social, qui évoluerait alors au rythme de la vie nouvelle.

Depuis près d'un siècle, la science marche à pas de géant, les découvertes se multiplient qui, voulant simplifier la vie la compliquent. L'exode rural et sa conséquence fatale la concentration urbaine, la nouvelle organisation du travail, la nécessité pour tous d'une vie professionnelle, sont autant de problèmes nouveaux qui se posent. L'homme d'aujourd'hui, comme l'apprenti sorcier, est à la recherche de la formule magique qui fera cesser la situation qu'il à lui-même créée. Les moyens sont là, en œuvre bien souvent, il ne manque qu'une coordination entre eux, de la bonne volonté, une juste compréhension des problèmes humains et l'effort de chacun au service de la collectivité, ce qui ne serait que justice, car, de tout ce qui est, comme l'a dit

le poète, « Nous sommes tous responsable, tous un peu ».

Dans tous les temps, la question s'est posée de l'entretien des pauvres, des infirmes, de tous ceux qui se révélaient impuissants à vivre par eux-mêmes. Des mesures palliatives ont été appliquées pour les uns comme pour les autres ; on allait au plus pressé, dans l'espoir de guérir le mal, sans jamais chercher à le prévenir. On pratiquait la Charité sans discernement. Puis, de grands mouvements sociaux sont nés, impliquant dans leur principe la notion de la « personne humaine », de l'égalité et de la liberté sociales, rendant insuffisante et inefficace l'assistance pure et simple, cette vieille conception des siècles précédents.

Depuis la guerre de 1914, sous l'impulsion de l'Amérique, une idée nouvelle s'est fait jour, répondant aux besoins nouveaux et donnant naissance au *Service social* qui s'est substitué peu à peu à l'Assistance. Il ne s'agit plus à présent de guérir les maux, il faut en déceler les causes afin d'y remédier, il faut prévenir, et, pour cela, construire. Avant tout, le Service Social est une œuvre d'éducation en vue d'aider les individus à s'élever toujours plus haut, à devenir « eux-mêmes », selon toutes leurs possibilités. Son but est de faire ou de refaire des hommes, de les intégrer ou les réintégrer dans la « personne humaine ». Fondé sur un sentiment de justice sociale, il doit donner à chacun selon ses besoins. C'est là son but ; tout le reste n'est que moyens pour arriver.

Il s'agit donc bien là d'un apostolat : aimer ceux qui souffrent, même s'ils ne sont pas aimables, soutenir ceux qui chancellent, relever ceux qui tombent, et c'est un programme suffisant pour remplir une vie entière.

Et qui donc, direz-vous, peut être apte à remplir une telle mission ? Mais, des femmes, parce qu'elles sont plus intuitives que les hommes, souvent plus indulgentes à l'égard de ceux qui souffrent, des femmes ayant reçu une formation spéciale, le cœur et la bonne volonté n'ayant jamais pu suffire.

Le Service Social s'intéresse à tous les problèmes de la vie, physique, intellectuelle, morale. Il est la vie elle-même, et l'Assistante Sociale doit non seulement comprendre l'individu en tant qu'être humain, elle doit aussi avoir des fenêtres ouvertes sur toutes les questions qui le concernent, car elle est la conseillère des familles dont elle s'occupe ; sans jamais se substituer à elles, elle doit les aider, les orienter, les éveiller à l'activité d'une vie meilleure. Elle s'adresse à tous, au-dessus des partis et des confessions,

Alors, où pourra-t-elle recevoir cette formation ? Dans des *Ecoles Sociales* dont l'enseignement est sanctionné par un diplôme d'Etat institué et délivré par le Ministère de la Santé Publique.

Un nouveau décret de février 1938 répartit cet enseignement sur *trois années* dont la première est médicale. Il s'agit pour l'Assistante de voir des malades, enfants et adultes. Elle peut ensuite procéder au dépistage du mal, à l'orientation vers les services de ses malades dont elle fait l'éducation. Il est indispensable qu'elle connaisse les causes et les conséquences de la maladie pour que son influence soit heureuse auprès de ceux qui entourent les patients. Il ne s'agit pas pour elle d'être une « soignante » mais il est nécessaire que la pratique de certains traitements lui soit familière pour qu'elle puisse apprendre à d'autres à les dispenser.

Le même décret a assimilé le diplôme d'Infirmière-Visiteuse au diplôme de Service Social qui seul, demeure.

Enseignement. — Au cours de la première année médicale, l'élève reçoit une initiation sociale grâce à des Cercles d'Etudes, des Conférences, des visites d'Institutions, qui la préparent à l'enseignement social des deux années suivantes.

Les trois années sont remplies par des Cours théoriques donnant des idées générales sur la vie économique, sociale, morale des individus ; il s'agit beaucoup plus d'une formation que de l'acquisition d'une somme de connaissances.

Parallèlement à ces Cours, les élèves font des stages pratiques dans les Hôpitaux en première année, puis dans les Services publics ou privés, toutes branches de Service Social, où elles pourront être candidates après l'obtention de leur diplôme.

Quels sont ces services ? Ils peuvent se classer en Services Sociaux de la vie normale, et en Services Sociaux de la vie en déséquilibre.

Vie normale : Ecoles, mairies, Ministère de la Marine, centres de loisirs, S. N. C. F., usines, colonies de vacances, centres sociaux, centres ruraux, orientation professionnelle, bibliothèques, caisse de compensation, habitations à bon marché, Hygiène mentale, etc...

Vie en déséquilibre : Hôpitaux, sanatoria, maisons de rééducation, tribunaux pour enfants (Enfance en danger moral, Enfance coupable), dépistage des enfants anormaux, police féminine, services de Tuberculose, maladies vénériennes, etc.

Le Service Social s'étend à tous les domaines ; les débouchés s'ouvrent chaque jour plus nombreux à Paris, dans les départements, voire aux Colonies.

Conditions d'admission dans les écoles. — Être âgé de 19 ans au moins avant le 31 décembre de l'année d'admission, et de 35 ans au plus.

Être titulaire, soit du Baccalauréat (2^e partie), soit du Brevet Supérieur, soit du Diplôme de fin d'Etudes secondaires. Les candidates n'ayant aucun de ces diplômes, mais pouvant justifier d'une culture équivalente, devront se soumettre à un examen d'entrée qui aura lieu dans les Ecoles au début d'octobre.

Bourses. — Des bourses ou des fractions de bourses peuvent être accordées dans certaines conditions, après avis de l'Ecole, par le Ministère de la Santé Publique.

Ecoles de service social généralisé dont la formation est plus spécialement orientée vers une action sociale proprement dite :

A PARIS :

- Ecole pratique de Service Social,*
139, Boulevard Montparnasse, Paris (6^e).
- Ecole d'Action Sociale,*
3, rue Marie-Jeanne Bassot, Levallois-Perret (Seine).
- Ecole des Surintendantes d'usines,*
1, rue Princesse, Paris (6^e).
- Ecole Normale Sociale,*
80, rue de Rennes, Paris (6^e).
- Ecole Sociale d'Action Familiale,*
92, rue du Moulin-Vert, Paris (14^e).
- Institut Social, Familial, Ménager.*
12, rue Monsieur, Paris (7^e).
- Ecole des Assistantes Sociales,*
35, avenue Victor-Emmanuel III, Paris (8^e).

EN PROVINCE :

- Ecole de formation sociale,*
6, rue Blessig, à Strasbourg.
- Ecole de Service Social de Lille,*
183, rue Colbert, à Lille.
- Ecole de Service Social du Sud-est,*
1, rue Alphonse Fochier, à Lyon.
- Ecole d'Assistants Sociales,*
8, rue de l'Hôtel des Postes, Nice.

Des Cours facultatifs sont à la disposition des élèves désirant acquérir une culture générale plus étendue.

Les Ecoles de Service Social sont ouvertes également aux hommes. Ils peuvent y acquérir des vues d'ordre général sur les problèmes humains, et, s'ils n'y cherchent pas une situation, ils comprendront mieux plus tard les hommes qu'ils dirigeront, jugeront ou soigneront.

Au moment où la France réclame des enfants, ne faut-il pas songer à préserver ceux qui naissent

L'Alcool et la Délinquance

En 1894, dans mon traité intitulé « DÉGÉNÉRESCENCE SOCIALE ET ALCOOLISME », j'écrivais ceci : « *L'alcool a été jusqu'ici parmi les plus grosses misères sociales, celle dont le sentiment public s'est le plus désintéressé parce qu'il ne paraît pas se douter de son étendue* ».

L'état de chose n'a guère changé. Bien au contraire et ce n'est pas sans une profonde tristesse que l'on constate que la France est plus que jamais l'esclave de l'alcool. Elle semble tenir à conserver le premier rang parmi les nations qui consomment le plus de ce produit pernicieux.

Ce n'est point le lieu de discuter la cause de cette habitude dégradante, il y aurait trop à dire. Mais on aura intérêt à méditer un peu sur l'influence qu'exerce l'alcool sur les délits et les crimes. Surtout lorsqu'il s'agit de l'enfance. Car une nation qui s'appauvrit cérébralement sous l'empire des stupéfiants, dont l'alcool est le principal, ne peut se targuer longtemps de donner la vie à des enfants normaux.

Toutes les personnes qui, justement préoccupées du sort de l'enfance malheureuse dite coupable, sont hypnotisées, depuis la naissance des tribunaux pour enfants par les déformations mentales et morales de ces pauvres déchets, n'ignorent plus que la tare alcoolique pèse sur eux dans des proportions invraisemblables. La chronique judiciaire, d'autre part, se charge de multiplier chaque jour, les informations les plus troublantes concernant ce qu'on appelle couramment les *crimes de l'alcool*. Et l'on sait que l'enfant lui-même n'y est plus étranger. C'est un truisme scientifique, désormais inattaquable, que l'influence de l'alcool s'exerce avec une prédilection marquée sur le germe. De tous les organes du corps qui subissent l'imprégnation alcoolique le cerveau et les organes de la génération sont ceux qui retiennent le poison dans la plus forte portion. La blastophtorie du Dr Forel (ou empoisonnement du germe) est une notion assise sur un chiffre immense d'observations, et j'ai pu

et leur permettre de vivre une vraie vie humaine, pleine et entière, à récupérer ceux pour lesquels on arrive, parfois un peu tard... c'est là le rôle du Service Social dont le nom seul est tout un programme : *Servir*.

V. LACROIX.

Directrice de l'Ecole des Assistantes Sociales.

(Ex-directrice de l'Ecole du Moulin-Vert).

moi-même, il y a plus de 40 ans, décrire un *héredo-alcoolisme* qui vaut d'être mis en parallèle avec l'héredo-tuberculose et l'héredo-syphilis.

On sait maintenant qu'il n'est jamais vain pour un homme d'engendrer quand il est en puissance d'alcool, et pour une femme d'absorber de l'alcool quand elle porte un enfant dans son sein. Et, ce qu'il y a de plus grave, est que non seulement les conséquences de l'imprégnation sont fatales, mais qu'elles résultant de la consommation de quantités de poison même insignifiantes.

Rappelons quelques chiffres : j'ai recueilli 215 observations d'alcoolisme familial avec ses répercussions sur plusieurs générations.

Dès la première génération, ma statistique me fournit 508 individus tous atteints soit dans la sphère intellectuelle, soit du côté du système nerveux, soit du côté de la santé générale. J'ai compté 168 fois des manifestations de l'ordre dégénératif : déséquilibre, bizarreries, colères, violence, excitation ou dépression, écarts de conduite, excès sexuels, obsession (dipsomanies, suicide, homicide, vagabondage).

Mais c'est surtout sous la rubrique : *folie morale* que j'ai noté les faits les plus marquants : mauvais instincts, dépravation, mensonge, indiscipline, prostitution précoce, débauches, adultères, ivrognerie invétérée, perversions sexuelles, exploitation de la femme, vol, escroqueries, vagabondage habituel.

88 familles sur 215 comptent déjà des arriérés ; ils ne vont guère encore plus bas que la simple débilité mentale. Je passe faute de place sur les innombrables infirmités physiques qui sont la signature maternelle de la décadence. Beaucoup d'enfants de buveurs se développent lentement ; ils sont chétifs, souffreteux. La mortalité précoce est un des tristes privilèges de l'héredo-alcoolisme. J'ai noté l'épilepsie dans un quart des cas ; elle est favorisée par l'usage des boissons à essence, si commune de nos jours.

Ce qu'il faut remarquer de plus alarmant c'est la transmission de l'appétit pour l'alcool. Pour des raisons faciles à comprendre, des parents buveurs engendrent des buveurs dans la proportion éloquent d'un tiers. C'est ainsi que le mal se perpétue.

A la première génération quatre faits principaux résument la situation : l'héredo-alcoolique est un dégénéré, enclin à des réactions antisociales ; c'est un convulsivant ; c'est un buveur ; c'est fréquemment un tuberculeux.

Dès la seconde génération, le mal s'aggrave. Les états dégénératifs tiennent encore la première place. J'ai réuni 98 cas. L'infériorité men-

tales est déjà généralisée : faibles d'esprit, imbéciles, idiots. Le sens moral disparaît. La dépravation apparaît dès le jeune âge, dépourvue de tout contrôle intelligent. Le cynisme de la plupart de nos jeunes gens comparissant devant le Tribunal s'explique ainsi ; je note : gourmandise, méchanceté, colère, brutalité, impulsions aveugles à frapper, à nuire par toutes sortes de procédés. Un peu plus tard c'est le libertinage, la prostitution précoce, l'ivrognerie crapuleuse, l'impulsion à boire, le vol, les fugues, le meurtre même et principalement les anomalies sexuelles. Nombreuses condamnations. Dans 42 familles sur 96 les enfants ont eu des convulsions. Avec l'épilepsie, elles sont le point culminant. Le goût pour les liqueurs fortes s'accroît. Dans tous les cas sauf 8, j'ai noté les excès alcooliques.

A la troisième génération, tous les enfants sont dégénérés ; j'y note le besoin de boire, les vols, l'hystérie épileptique, etc... Le niveau moral est très bas. Nous sommes à la veille de la disparition de la descendance, qui est un fait accompli d'ordinaire à la quatrième ou à la cinquième génération.

Il y aurait beaucoup à épiloguer sur l'ensemble de ces faits statistiques qu'il m'a fallu écourter. C'est un dogme, hélas intangible que la nocivité de l'alcool du point de vue social.

Lorsqu'il se présente objectivement sous les espèces d'un petit délinquant tel que par milliers, il s'échoue devant les Tribunaux pour enfants, il est émouvant et se dresse comme un reproche devant notre conscience.

L'examen systématique et méthodique de l'arriéré a réalisé une conquête dont j'ai constaté les heureux effets du côté de toutes les personnes charitables qui prêtent leur concours à la justice ; c'est celle qui exonère de plus en plus l'enfant d'une responsabilité lourde dont il n'a que faire parce qu'il est d'abord une victime le plus souvent. Savoir conduit à sentir, sentir conduit à la pitié, et la pitié, forme de l'amour, conduit aux grandes résolutions.

J'ai réalisé des centaines d'expertises d'enfants arriérés, délinquants et criminels. Dans la proportion des neuf dixièmes j'ai relevé l'influence, essentielle ou accessoire de l'alcool chez les ascendants. L'enfant qui nuit est un enfant qui à son insu, et par la faute parfois inconsciente ou involontaire de ses générateurs, a souffert ; parfois il a baigné dans un bain héréditaire d'alcool. Comment résisterait-il quand l'occasion de boire se présentera à lui.

Il est facile de déduire de ces faits des règles de conduite. Elles sont dictées par cette solidarité même qui nous portent vers le sauvetage

Le cas de Louis-Charles Philippe dit " Philippe des Vosges "

« Si Philippe est atteint « d'idiotie morale », il n'est pas un « imbécile » au sens scientifique du mot. Il raisonne logiquement. Il sait ce qu'il risque : il joue son jeu mais il n'utilise pas son intelligence comme les normaux.

« S'il avait été un malfaiteur « intelligent », il aurait donné dans le chantage, l'escroquerie, la fabrication des faux billets de banque. Au contraire, il est, comme les anarchistes politiques, en lutte officielle avec la société. Son anatomie générale paraît normale. Il n'a aucune asymétrie faciale. Ses dessins digitaux sont normaux. Il n'a pas de déformation sexuelle, il n'est ni sadique, ni inverti. Enfin, il n'a pas de tatouages, contrairement aux théories de Lombroso. En un mot, il ne porte en lui aucune trace physique de dégénérescence.

« Quant à l'hérédité, nous touchons là le point capital. Philippe est né d'une prostituée et d'un père qui ne l'a pas reconnu. Il semble que, même s'il avait été pris en observation à 16 ans, on l'aurait pris trop tard. Il était né incurable. Très probablement on trouvera dans son ascendance des dégénérés et surtout des épileptiques.

« L'idiotie morale provient le plus souvent de l'épilepsie. Il fut ensuite un enfant abandonné. »

Dr LOCARD,
de Lyon.

On peut ajouter à cet examen que toute sa vie, depuis sa prime enfance, fut marquée par le suicide dramatique de son père, puis l'abandon par la mère du « gosse », qui, pendant la guerre, doit chercher sa nourriture autour des cuisines roulantes militaires. Plus tard, c'est l'Assistance Publique et les maisons de redressement de Sacuny et de Mettray avec ses promiscuités et pour finir la Maison Centrale de Nîmes.

Peut-on croire vraiment que la prison ordinaire peut amender ou guérir de tels êtres.

Les abonnements partent du 1^{er} Janvier de chaque année.

de l'enfant. Qui donc aurait encore la faiblesse de porter à ses lèvres la conque empoisonnée quand il s'agit pour lui d'en interdire l'usage à son prochain ?... Mais j'effleure ici un problème bien brûlant.

Dr LEGRAIN,
Médecin chef hon. des asiles, expert.

"LES AMIS DES JEUNES"

Oeuvre de marrainage pour les adolescents
moralelement abandonnés ou en danger moral

Tous ceux qui sont en contact avec les mineurs déferés aux tribunaux pour enfants savent combien parmi ces jeunes (garçons ou filles) sont des sans famille et des êtres moralelement abandonnés. Père ou mère décédé, quelquefois les deux, parents divorcés, séparés de corps, le père vivant en concubinage et se désintéressant de sa femme et enfants; milieu familial nettement mauvais où l'alcool règne en maître, où l'enfant n'a jamais trouvé la douce affection dont son âme a soif et qui lui permettrait de s'épanouir.

Pour fuir ce triste foyer l'enfant va vers des camarades qui l'engagent dans une mauvaise voie; c'est la fugue accompagnée quelquefois de larcin. Il est alors confié à un patronage où son âme à la recherche d'une affection qui lui soit personnelle restera encore insatisfaite. Les camarades plus anciens racontent leurs exploits, on se monte la tête et c'est l'évasion, bientôt suivie de l'arrestation. Une mesure plus sévère s'impose et au bout de peu de temps c'est la colonie pénitentiaire où le pauvre gosse trainera son éternelle solitude, le cafard le guette, la révolte aussi qui succède à tant de pourquois sans réponse. L'enfant est la victime qui expie.

« LES AMIS DES JEUNES » ont compris cette détresse, entendu des cris comme ceux-ci « *Moi, personne ne m'aime* » ou « *Le bonheur, je ne connais pas ça, je n'en ai jamais eu* ».

C'est pourquoi ils ont voulu donner à ces sans foyers (garçons ou filles) une affection qui les rattache à la vie, qui les réconcilie avec elle et leur redonne l'espérance. Des parrains et des marraines auxquels on ne demande que leur sympathie sont mis en relations avec un filleul à qui ils écriront régulièrement, s'intéressant à sa vie matérielle et morale à ses projets, lui apportant des conseils affectueux pendant son placement; prêts à le guider lorsque pour lui viendra le moment si difficile du retour à la vie normale. C'est alors que parrains ou marraines pourront assumer le rôle que M. le Garde des Sceaux dans une récente circulaire demandait de remplir auprès des jeunes libérés. L'expérience a été faite, elle est concluante: des mineurs qui sont suivis avec intérêt et affection sont de bons pupilles: c'est donc une œuvre de bonté et de relèvement que poursuit cette œuvre de marrainage. Elle demande aux déléguées des tribunaux pour enfants et aux assistantes sociales leur colla-

boration pour la création de sections dans la ville où elles ont leur activité. Un dossier est constitué pour le mineur et la parfaite honorabilité des parrains et marraines est assurée.

Siège de l'œuvre: Clos Roland, Pont-des-Gardes, Aix-en-Provence.

ACTIVITÉS

Notre secrétaire général a donné à Paris, à l'Ecole des Assistantes Sociales, 35, Avenue Victor-Emmanuel III, le 11 mars 1939, une conférence (1) sur les divers aspects du problème de l'Adolescence coupable.

M^{me} Magdeleine Madras-Lévy, actuellement à Marseille, a été nommée déléguée à la liberté surveillée. Elle a accepté également de faire une fois par semaine au Comité de Protection de l'Enfance à Marseille une permanence pour recevoir les familles dans l'embarras.

(1) Rappelons que nous sommes à la disposition de tous ceux qui voudront bien faire appel à nous pour l'organisation de conférences publiques ou privées. (N. D. L. R.).

VIENT DE PARAÎTRE :

Le jardin flétri. — Enfance délinquante et malheureuse, par Céline LHOTTE et Elisabeth DUPEYRAT. Paris, Bloud et Gay, 18 fr., franco, à notre Service de librairie.

Prisons et établissements pénitentiaires, par M. POLL, directeur général au Ministère de la Justice et P. CORNIL, inspecteur général au Ministère de la Justice. Bruxelles, Edition Emile Bruyant, 1939.

BIBLIOGRAPHIE

UN LIVRE POUR LES PARENTS. — La Maison Flammarion vient de publier dans sa collection « Education », une belle traduction d'un livre de l'Américaine Dorothy Canfield Fisher: « *La Confiance en Soi* », que nous annonçons avec plaisir. (244 pages, 18 frs).

Bien que le nom d'Adler ne soit mentionné nulle part, c'est tout-à-fait son esprit qui remplit ce volume. Il est entièrement adlérien de repousser comme démodé aussi bien « ceux qui battaient leurs enfants et les terrorisaient par une discipline de fer », que « les autres qui, à force d'indulgence, leur gâtaient leur vie ». (Ceci se trouve dans le dernier chapitre qui est un plaidoyer en faveur du bon sens). Sympathie et compréhension, voilà en effet ce qu'il faut à l'éducateur, et ce que l'auteur veut éveiller chez les parents, par mille exemples qui encourageront et donneront de l'imagination.

Ce n'est heureusement pas un livre académique et sec. Le souffle de Walt Whitman, le grand chanteur de la Démocratie, se retrouve dans ces pages. L'auteur ne mentionne que deux grands noms, celui de M. Freud (p. 101) et celui de M^{me} Montessori (p. 24).

Nous sommes d'accord avec cette remarque: « *Dire qu'il est dangereux de refouler ses désirs semble indiquer que les enfants devraient avoir tout ce qu'ils peuvent*

désirer, alors que cela veut simplement dire que la suppression arbitraire d'un désir par une violence ou une circonstance extérieure est mauvaise. Si l'individu lui-même renonce volontairement à son désir, parce qu'il gêne en lui un désir plus fort le désir est conquis, et non pas refoulé; et s'il comprend que son désir est absolument irréalisable, rien de douloureux ne reste dans son subconscient ». Et nous n'oublions pas, nous non plus, ce que nous « devons à la grande éducatrice italienne Maria Montessori ». (Un autre livre de la collection

« Education »: « L'éducation physiologique », donne les chapitres essentiels de l'œuvre du Docteur Eduard Séguin, inspirateur de M^{me} Montessori).

Tout en recommandant chaleureusement à nos lecteurs la traduction de ce livre américain, nous regrettons qu'on ne leur ait pas encore présenté une version du livre allemand de M. Ferdinand Birnbaum, de Vienne, qui s'occupe des « dangers psychiques de l'enfant ». (Die seelischen Gefahren des Kindes).

Paul PLOTKE.

Notes et Informations

Le texte des Notes et Informations est rédigé avec une entière objectivité, en conformité avec l'esprit des articles de journaux ou revues cités en référence. Nous pensons que la confrontation des informations, même si celles-ci sont tendancieuses, peut éveiller l'intérêt, susciter des idées, orienter des recherches, révéler en tous cas, par des moyens fragmentaires, l'« atmosphère » d'un problème.

FRANCE

Journées nationales de Service Social.

Le Comité Français du Service Social organise pour les samedi 22, dimanche 23 et lundi 24 avril 1939, des *Journées nationales de service social*, qui se tiendront à Reims, sous la Présidence de M. P. Marchandeau, ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Député-Maire de Reims.

Sujet: Les problèmes de l'adolescence en regard du Service Social en France:

Problèmes du Travail: Apprentissage, orientation professionnelle, reclassement professionnel des jeunes chômeurs, des anormaux, des délinquants, enseignement ménager.

Problèmes des Loisirs: Education par les loisirs, formation des cadres pour le loisir des Jeunes.

Ces journées seront une préparation à la 4^e Conférence Internationale de Service Social qui se tiendra à Bruxelles, en juillet 1940 et étudiera: Le Service Social de l'adolescence.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^{lle} Hardouin, secrétaire-générale, Comité Français de Service Social, 6, rue de Berri, Paris (8^e). Tél. Balzac 01-28.

Un projet de loi pour faire face à l'accroissement du nombre des aliénés.

Le Ministre de la Santé Publique vient de déposer à la Chambre (mars 1939) un projet de loi tendant à résoudre les problèmes soulevés par l'accroissement du nombre des aliénés. Le nombre des malades mentaux, qui était de 60.000 en 1910 est passé en effet en 1938 à 100.000.

Ce projet, modifiant la loi du 18 juin 1838, permettra essentiellement de réduire la surcharge actuelle des hôpitaux, et d'y traiter de nouveaux malades. Si les autorités ou les médecins-chefs d'établissement hésitent, en effet, à libérer définitivement les malades, c'est qu'ils craignent les réactions que pourrait occasionner la reprise du contact avec la vie normale. Aussi le nombre des libérés définitifs est-il, jusqu'à ce jour, extrêmement réduit.

Le projet prévoit des sorties d'essai d'une durée de trois mois, qui seront l'épreuve décisive pour constater si le malade peut, oui ou non, être définitivement rendu à la liberté. La société continuera à être protégée, car durant la durée de cet essai, le malade sera médicalement surveillé.

En contre-partie, pour inciter les familles à faire soigner leurs malades, le projet prévoit la création de services ouverts, annexés aux hôpitaux psychiatriques,

mais complètement séparés des services d'internement. Les familles, en effet, se résolvent difficilement à l'internement, dont certaines conséquences, au point de vue juridique ou social, sont gênantes pour les intéressés. (L'Œuvre.)

Société vannetaise de protection de l'enfance.

Le 2 février 1939, à 20 heures 30, une nombreuse assistance remplissait la salle de la Justice de Paix pour assister à l'Assemblée générale annuelle de la Société et à la conférence de M^{lle} le Docteur Suzanne Serin, ancien chef de clinique de la Faculté de Paris et médecin en chef des asiles, sur le problème médico-social de l'enfance délinquante.

Un rapport fut présenté à l'assemblée sur l'activité de la Société au cours de l'année 1938. Elle a poursuivi son triple but: redressement des mineurs traduits en justice, protection des enfants en danger moral, et relèvement des libérés. Elle a fourni des délégués à la liberté surveillée dans 13 affaires, et s'est occupée de 23 enfants en danger moral. Ses membres s'efforcent de dépister les enfants malheureux, de les soustraire à un mauvais milieu et de donner à chaque cas particulier la solution la meilleure. Notons que la Société s'est occupée avec succès de favoriser l'adoption d'enfants malheureux. Le plus grand bien qu'on puisse faire à un enfant n'est-ce pas de lui donner une famille?

Le Bureau pour l'année en cours est ainsi composé: *Président*: M^e Pointin, avocat au barreau de Vannes; *vice-président*: M. André; *secrétaire*: M^{me} Miran; *secrétaire-adjointe*: M^{lle} Nicolas; *Trésorière*: M^{me} Moutiez; *trésorière-adjointe*: M^{me} Leclerc.

Puis la parole fut ensuite donnée à M^{lle} le Dr Serin. Celle-ci, dans un remarquable exposé, montra le rôle considérable de la médecine mentale dans la lutte contre la criminalité juvénile. Combien de mineurs délinquants, spécialement parmi les jeunes vagabonds et les jeunes prostituées, sont en effet atteints de tares psychiques qu'il serait possible de guérir, à condition de s'y prendre assez tôt. M^{lle} Serin, insiste sur le dépistage de ces tares chez les enfants, dépistage qui pourrait se faire à l'école, avec l'utile collaboration du corps enseignant. La conférencière cita des exemples d'enfants anormaux qui avaient pu être rééduqués et apprendre un métier leur permettant de gagner leur vie. Elle montra combien la création d'établissements pour les enfants anormaux rééducables serait nécessaire, et combien les dépenses engagées dans ce but seraient productives, car elles permettraient de récupérer en grande partie ces déchets sociaux, qui plus tard, sont destinés à remplir définitivement les hôpitaux, les prisons et les asiles.

DÉCLARATION DES DROITS DE L'ENFANT

(Déclaration de Genève, 1924)

1. L'enfant doit être mis en mesure de se développer d'une façon normale, matériellement et spirituellement.
2. L'enfant qui a faim doit être nourri ; l'enfant malade doit être soigné ; l'enfant arriéré doit être encouragé ; *l'enfant dévoyé doit être ramené*. L'orphelin et l'abandonné doivent être recueillis et secourus.
3. L'enfant doit être le premier à recevoir des secours en temps de détresse.
4. L'enfant doit être mis en mesure de gagner sa vie et doit être protégé contre l'exploitation.
5. L'enfant doit être élevé dans le sentiment que ses meilleures qualités doivent être mises au service de tous.



Par sa documentation
Son bulletin périodique
Ses conférences

LA REVUE " POUR L'ENFANCE COUPABLE "

Cherche à améliorer
le statut des
enfants arriérés et dévoyés